

LUNDI 8 JUILLET 2019



# L'Ernée

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Parc d'Activités de la Querminais-BP28-53500 ERNEE  
Tel : 02.43.05.98.80 / Fax : 02 43 05 24 45  
E-mail : [accueil@lernee.fr](mailto:accueil@lernee.fr) – Site Internet : [www.cc-lernee.fr](http://www.cc-lernee.fr)

# COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2019

**Date de convocation** : 1er juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf

Le huit juillet à vingt heures

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Albert LEBLANC.

**Etaient présents** :

Commune d'Andouillé : M. P.CONILLEAU, Mme A.DOURDAIN

Commune de La Baconnière: M. JC.NEVEU

Commune de La Bigottière: M. C.TARLEVÉ

Commune de Chailland: M. B.DARRAS

Commune de La Croixille: M. M.PENNETIER

Commune d'Ernée: Mmes C.MERZOUK, M.BIDAULT , V.PLU, MM. A.LEBLANC, G.HUARD, A.BELLAY, G.LE FEUVRE

Commune de Juvigné: Mme V.JACOB, M. JL.CIVET

Commune de Larchamp: M. C.BUCHARD, Mme S.LE BLANC

Commune de Montenay: MM. J.CHARDON, G.HAMEAU

Commune de La Pellerine: M. P.CHATAIGNER

Commune de Saint Denis de Gastines: MM. T.CHRETIEN, D.LEPECULIER, Mme V.BOITTIN

Commune de Saint Germain le Guillaume: Mme A.ROBY

Commune de Saint Hilaire du Maine: M. C.QUINTON

Commune de Saint Pierre des Landes: Mmes V.HAMEAU, F.TRIHAN

Commune de Vautorte: MM. G.LIGOT, M.DU FOU DE Kerdaniel

**Avaient donné procuration** :

Commune d'Andouillé: M. B.LEMAITRE, à M. P.CONILLEAU

Commune d'Ernée: Mme J.ARCANGER, à M. A.LEBLANC

Commune de Juvigné: M. G.LEMONNIER, à M. JL.CIVET

**Absents excusés** :

Commune d'Andouillé: Mme F.BEAUFILS

Commune de La Baconnière: M. JL.DESMOT, Mme C.CLEMENT

Commune d'Ernée: M. R.BRAULT

Commune de Juvigné: Mme V.JACOB

**Absents non excusés** :

Commune de Chailland: Mme M.BOITTIN

Commune de La Croixille: Mme V.HERRIAU

Commune d'Ernée: Mme J.PAPOUIN

Commune de Montenay: Mme M.VOISIN

Commune de Saint Hilaire du Maine: M. H.MORAND

**Secrétaire de séance** : Mme M.BIDAULT

**Assistait à la séance** : M. E.GAUFFRE.

<b>GEMAPI</b>	<b>4</b>
- Syndicat de bassin de la Vilaine-Amont : sortie de Fougères Agglomération .....	4
<b>CULTURE</b>	<b>4</b>
- Projets « Education Artistique et Culturelle » : signature d'une convention avec la DRAC des Pays de la Loire .....	4
<b>DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>	<b>4</b>
- PA de la Querminais 2 : convention de servitude ENEDIS .....	4
- PA de la Brimonnaire à La Baconnière : vente d'une parcelle .....	5
- PA de la Mine à La Baconnière : subvention avec le Conseil Régional des Pays de la Loire.....	5
<b>EAU ET ASSAINISSEMENT</b>	<b>5</b>
- Contrat Territorial en amont de la prise d'eau d'Ernée .....	5
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>7</b>
- Modification du temps de travail de l'agent en charge de l'entretien du bâtiment de la CCE .....	7
- Validation du tableau des effectifs du service Eau et Assainissement.....	7
- Validation du référentiel RH pour les agents du service Eau et Assainissement .....	8
- Validation de la liste des emplois référentiels pour le service Eau et Assainissement.....	9
- Ecole de Musique Communautaire : modification du poste de Directeur de chœur .....	9
- Pôle Urbanisme/SIG : évolution de la structuration du service .....	9
<b>FINANCES</b>	<b>9</b>
- Créances irrécouvrables : effacement de dettes .....	9
- Budget Réseau de chaleur : ouverture d'une ligne de Trésorerie .....	10
- Etang neuf de Juvigné : renouvellement du bail de chasse à compter du 01/07/2019 .....	10
- Décisions modificatives budgétaires .....	11
<b>QUESTION DIVERSE</b>	<b>14</b>
- Service Eau et Assainissement – recours au contrat d'apprentissage.....	14

**Syndicat de bassin de la Vilaine-Amont : sortie de Fougères Agglomération**

Par délibération du 9 avril 2019, le Comité du Syndicat de la Vilaine amont-Chevré a voté le retrait de Fougères agglomération du Syndicat, qui ne représentait que 1,5% de la superficie du bassin versant et 0,2 % de la population.

Le retrait est subordonné à l'accord des membres exprimé dans les conditions de majorités requises pour la création de l'établissement à savoir, recevoir l'accord des deux tiers au moins des organes délibérants des EPCI membres du syndicat représentant plus de la moitié de la population totale de ceux-ci, ou de la moitié au moins des mêmes organes délibérants représentant les deux-tiers de cette population.

***Le Conseil communautaire donne un avis favorable à la demande de Fougères agglomération de sortir du Syndicat de la Vilaine Amont-Chevré.***

---

**Culture**

---

**Projets « Education Artistique et Culturelle » : signature d'une convention avec la DRAC des Pays de la Loire**

L'Éducation Artistique et Culturelle (dite EAC) est un des piliers du projet culturel de la Communauté de communes de l'Ernée. Depuis plus de 15 ans l'intercommunalité intervient auprès des établissements scolaires, pour diffuser la pratique culturelle, élargir les publics, soutenir la création et renforcer la présence artistique professionnelle sur le territoire.

Le travail de la Communauté de communes de l'Ernée a reçu un écho favorable des services de la DRAC qui ont la capacité de soutenir, en complément de Mayenne Culture, des projets ambitieux sur l'Éducation Artistique et Culturelle.

Pour la saison 2019-2020, un projet a été proposé autour du spectacle de « La Mécanique du Hasard » avec le « Théâtre du Phare ». Autour de cet accueil, des actions seront organisées avec une classe banalisée de 5<sup>ème</sup> (25 à 30 élèves). Les actions seront animées par le metteur en scène Olivier LETELLIER et l'auteure Catherine VERLAGUET. Le projet détaillé est joint au présent rapport.

Le coût total du projet est estimé à 30 715 € et serait soutenu par la DRAC à hauteur de 9 792 € et le Conseil Départemental de la Mayenne à hauteur de 8 090 €. La participation de la Communauté de communes est intégrée dans le financement annuel de la saison culturelle.

Lecture faite de la demande de la Communauté de communes, ***le Conseil communautaire approuve le lancement du projet et autorise le Président à solliciter ladite subvention auprès de la DRAC des Pays de la Loire.***

---

**Développement Économique**

---

**PA de la Querminais 2 : convention de servitude ENEDIS**

Monsieur le Président expose que dans le cadre de la vente d'une parcelle à la SARL HD Immobilière (entreprise DEMY), il y a lieu de réaliser un renforcement du réseau électrique. Les travaux ont été réalisés par la Communauté de communes de l'Ernée et sont mis à disposition d'ENEDIS.

***Le Conseil communautaire autorise le Président à signer ladite convention de servitude avec ENEDIS.***

## PA de la Brimonnière à La Baconnière : vente d'une parcelle

Monsieur le Président expose que les travaux du PA de la Brimonnière étant quasi finalisés, la commercialisation des parcelles peut débuter. A ce jour, le parc d'activités est découpé en 6 parcelles dont la surface est comprise en 2 985 m<sup>2</sup> et 13 871 m<sup>2</sup>. La surface totale commercialisable est de 30 691 m<sup>2</sup>.

La Communauté de communes de l'Ernée a été sollicitée par la société DELALONDE pour la vente d'une parcelle d'une contenance de 2 985 m<sup>2</sup>. L'entreprise a demandé un second accès sur la parcelle. Le coût de viabilisation de ladite parcelle sera refacturé à l'entreprise dès connaissance du coût définitif.

**Le Conseil communautaire décide donc de vendre à laSCI 2LGS une parcelle de 2 985 m<sup>2</sup> sur le PA de la Brimonnière pour un montant de 50 745€ HT, frais de création d'un second accès en sus.**

## PA de la Mine à La Baconnière : subvention avec le Conseil Régional des Pays de la Loire

Monsieur le Président expose que, dans le cadre du Contrat Territoire Région 2020, une enveloppe de 393 400 € est prévue pour le financement des projets à caractère économique (création de zones d'activités, ateliers-relais, ...).

La Communauté de communes de l'Ernée mène actuellement le projet de création du Parc d'activités de la Mine sur la commune de La Baconnière dont les travaux doivent débuter en septembre prochain.

**Le Conseil communautaire approuve le plan de financement présenté ci-dessous et autorise le Président à solliciter une subvention auprès de la Région des Pays de la Loire.**

DEPENSES		RECETTES		
Poste	Montant HT	Financier	%	Montant
Travaux	410 891,19 €	Etat DETR	13,04%	66 526,60 €
Raccordement divers	60 000,00 €	Etat FSIL	8,40%	42 848,00 €
Honoraires	39 150,00 €	Région CTR 2020	49,02%	250 000,00 €
		CCE	29,54%	150 666,59 €
<b>TOTAL</b>	<b>510 041,19 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>510 041,19 €</b>

## Eau et assainissement

### Contrat Territorial en amont de la prise d'eau d'Ernée

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne propose des contrats de financement pour la mise en œuvre d'actions de préservation de la qualité de l'eau.

Des contrats visant à la réduction des pollutions diffuses sont mis en œuvre en amont de la prise d'eau d'Ernée depuis 2004. Le dernier contrat a pris fin en 2018.

Un bilan a été réalisé par un prestataire extérieur en 2018 pour faire un état de la qualité de l'eau. Ce dernier montre notamment que des actions de lutte contre l'érosion des sols seraient à mettre en œuvre pour améliorer la situation.

Diverses propositions d'actions ont été discutées avec les administrations (Agence Régionale de Santé, Direction Départementale des Territoires), les financeurs (Agence de l'Eau, Conseil Départemental), des exploitants agricoles locaux et la commission eau et assainissement de la Communauté de communes de l'Ernée.

Les divers échanges ont conduit au programme d'actions suivant :

- 1- Valoriser les expériences locales sur les thèmes suivants : stockage du fumier / pertes de sols / apports de matières organiques sur prairies / gestion des curages et de la fauche de fossés / haies et talus / bandes enherbées / pâturage dynamique. D'autres thèmes pourront être déclinés en fonction des opportunités et des rencontres d'exploitants.  
Cette valorisation se traduirait comme suit : une rencontre de terrain organisée avec un exploitant + un technicien spécialisé + une plaquette d'information
- 2- Mettre en place un réseau local d'analyses d'effluents afin de connaître plus précisément la composition des fertilisants et ainsi d'ajuster au mieux la fertilisation
- 3- Conduire une expérimentation localement sur les couverts hivernaux, via une prestation complète sollicitée auprès d'un organisme spécialisé
- 4- Maintenir un suivi de la qualité de l'eau sur le bassin versant
- 5- Réaliser des talus, des billons de terre, déplacer des entrées de champ en domaine public
- 6- Accompagner les usagers souhaitant créer des talus et des haies déjà financées par le département

La mise en œuvre de ce programme nécessite un temps d'animation qui consistera à :

- Identifier les fortes zones d'érosion ou de transfert des matières en suspensions et contacter les usagers pour mettre en place des solutions (30%)
- Accompagner les usagers et les collectivités qui souhaitent mettre en place des aménagements ou des modes de gestion anti-érosifs (30%)
- Prendre contact avec des exploitants et des techniciens agricoles pour mettre en place les rencontres techniques (20%)
- Collecter les effluents dans le cadre du réseau de suivi, effectuer les prélèvements d'eau du suivi qualité d'eau et les acheminer au laboratoire (10%)
- Promouvoir les actions du programme et réaliser les bilans d'activité (10%)

Le contrat Territorial est conclu pour une période de 3 ans renouvelable 1 fois, avec des ajustements possibles en fonction de l'évolution du projet.

Le coût total pour la période de 3 ans est estimé à 196 020 €HT soit 60 255 €HT restant à charge de la Communauté de communes.

Les modalités de signature des contrats ont évolué depuis 2018. L'Agence demande aujourd'hui que plusieurs programmes d'actions soient regroupés sous un seul contrat appelé Contrat Territorial Multithématique.

Localement, il existe actuellement :

- un contrat porté par le syndicat de bassin de l'Ernée pour des interventions sur les cours d'eau (des actions sont financées depuis 2008)
- un contrat porté par la CCBM pour des interventions sur les cours d'eau (des actions sont financées depuis 2008)

- un contrat porté par le Syndicat d'eau du Nord Ouest Mayennais (SEKOM) pour des actions visant la réduction des pollutions diffuses (Nitrates, matières en suspension) en amont de la prise d'eau de Gorron (des actions sont financées depuis 2004)

L'Agence de l'Eau souhaite que ces 4 programmes soient regroupés.

Un comité de pilotage commun est proposé. Il est composé de

- 1 représentant de chaque Maître d'Ouvrage
- 1 représentant de chaque financeur (Agence de l'Eau, Conseil Régional, Conseil départemental)
- Les représentants de l'Etat (Direction Départementale des Territoires, Agence Régionale de Santé, Agence Française pour la Biodiversité)
- 1 représentant du SAGE Mayenne

**Ainsi, le Conseil Communautaire , décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** le programme d'action 2020-2022 en amont de la prise d'eau d'Ernée
- **De créer** un poste d'animateur du contrat territorial
- **D'autoriser** le Président à signer le Contrat Territorial Multithématique à signer avec l'Agence de l'Eau

---

## *Ressources Humaines*

---

### **Modification du temps de travail de l'agent en charge de l'entretien du bâtiment de la CCE**

L'extension du bâtiment communautaire a été livrée en mai dernier.

Compte tenu de l'augmentation de la surface et du nombre de bureaux, il est nécessaire d'augmenter en conséquent le temps de travail de l'agent en charge du ménage des bureaux.

Il a été proposé à cet agent d'augmenter son temps de travail de 6 heures par semaine.

Considérant que l'agent a donné son accord, le Conseil communautaire approuve la proposition **du Président d'augmenter le temps de travail du poste d'agent d'entretien de 17h30 par semaine à 23h30 par semaine à compter du 15/07/2019.**

### **Validation du tableau des effectifs du service Eau et Assainissement**

Le régime des Services Publics à caractère Industriel et Commercial (SPIC) diffère des Services Publics à caractère Administratif (SPA). La jurisprudence a clairement établi que la nature industrielle et commerciale d'un service public entraîne l'application d'un régime juridique différent d'un SPA.

Les services d'eau potable et d'assainissement sont des SPIC par qualification légale. L'article L.2224-11 du CGCT dispose en effet que « les services publics d'eau et assainissement sont financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial ».

Ainsi, les actes pris par une personne publique pour la gestion d'un SPA bénéficient d'une présomption « d'administrativité ».

Ils sont soumis, sauf rares exceptions, au droit administratif et à la compétence du juge administratif.

Au contraire, les actes pris par une personne publique pour la gestion d'un SPIC relèvent du droit privé, sauf les actes relatifs à l'organisation du service, d'application générale et impersonnelle.

Relation de travail agent/SPIC

Le principe est le suivant : l'ensemble des personnels des services publics à caractère industriel et commercial (au nombre desquels les services d'eau et assainissement ») est soumis au droit privé.

Le principe connaît cependant des exceptions dans les cas suivants :

- Lorsque la loi y déroge expressément,
- Le directeur du SPIC et comptable sont soumis au droit public et peuvent être soit des fonctionnaires, soit des agents contractuels de droit public.
- Les fonctionnaires territoriaux conservent le bénéfice de leur statut :
  - o Lorsqu'ils sont affectés à un SPIC dépourvu de personnalité morale distincte de celle de la collectivité à laquelle ils sont rattachés
  - o Lorsque la collectivité territoriale gérant le SPIC détache ou met à disposition de la régie ses propres fonctionnaires.

L'article L.1211-1 du code du Travail prévoit que les dispositions du Livre II du Code du Travail relatif au « contrat de travail » s'appliquent au « personnel des personnes publiques employé dans les conditions du droit privé

De ce fait, il appartient de mettre à jour le tableau des effectifs du service Eau et Assainissement en faisant apparaître les emplois susceptibles d'être pourvus par des agents de droit privé.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants (1 abstention, Mme Virginie PLU), approuve le tableau des postes du services :**

Poste	Catégorie	Nature de l'embauche	Nombre	Taux d'emploi
Technicien station d'épuration	Technicien	Droit Privé ou Droit Public	1	100 %
Technicien production d'eau potable	Technicien	Droit Privé ou Droit Public	1	100 %
Technicien maintenance	Employé / Ouvrier	Droit Privé ou Droit Public	2	100 %
Technicien travaux / réseaux	Employé / Ouvrier	Droit Privé ou Droit Public	1	100 %
Agent travaux	Employé / Ouvrier	Droit Privé ou Droit Public	3	2 postes à 100 % 1 poste à 50 %
Technicien diagnostic	Technicien	Droit Privé ou Droit Public	1	100 %
Agent relations usagers	Employé / Ouvrier	Droit Privé ou Droit Public	1	100 %
Agent comptable	Employé / Ouvrier	Droit Privé ou Droit Public	1	100 %
Directeur du service	Cadres	Droit Privé ou Droit Public	1	100 %
Directeur des services techniques	Responsable	Droit public	1	100 %

### Validation du référentiel RH pour les agents du service Eau et Assainissement

Règlementairement, la Communauté de communes de l'Ernée a la possibilité d'embaucher, pour le service « Eau et Assainissement », des agents de droit privé tout en continuant de devoir gérer des agents de droit public.

Le référentiel RH, ci-joint, a pour but de préciser toutes les règles applicables aux agents salariés de droit privé depuis leur date de recrutement. Afin de garantir l'équité entre les deux statuts, ces règles ont été définies à partir des règles en vigueur à la Communauté de communes de l'Ernée.

Ce référentiel vient donc préciser :

- Les conditions d'engagement et de rupture du contrat de travail
- La classification des emplois
- Les conditions de rémunération du personnel



- Les règles applicables en matière de temps de travail et de congés

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de valider le référentiel RH du service « Eau et assainissement » joint au rapport.**

### **Validation de la liste des emplois référentiels pour le service Eau et Assainissement**

Afin de simplifier la gestion des contrats de droit privé du service « Eau et Assainissement », **le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la liste des emplois référentiels du service jointe en annexe.**

### **Ecole de Musique Communautaire : modification du poste de Directeur de chœur**

Deux professeurs contractuels de l'Ecole de Musique nous ont fait part de leur désir de ne pas renouveler leur contrat de travail à la rentrée prochaine. Les postes d'enseignant en chœur (à raison de 2 heures par semaine) et d'intervenant en milieu scolaire (à raison de 6 heures par semaine) sont donc à pourvoir au 1/09/2019. Une heure d'enseignement en chœur adulte était assurée par l'intervenante en milieu scolaire dans le cadre d'une heure complémentaire par semaine sur l'année 2018/2019.

**Afin de faciliter les recrutements, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de maintenir cette mission sur un seul poste en augmentant le temps de travail du poste d'enseignant en chœur à 3 heures par semaine à compter du 1/09/2019**

### **Pôle Urbanisme/SIG : évolution de la structuration du service**

Monsieur le Président expose que, depuis 2015, un Pôle « Urbanisme/SIG » est en construction à la Communauté de communes. Ce pôle exerce les missions d'application du droit des sols, de planification et d'animation du SIG (Système d'Information Géographique). Après avoir présenté l'évolution des missions attribuées au pôle sur la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et l'intérêt de développement d'un Système d'information géographique, **le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Décide de créer un poste d'instructeur des autorisations d'urbanisme** afin de retrouver un temps de travail d'instruction effectif de 1,5 ETP à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019
- **D'un point de vue financier**, la Communauté de communes assumera le fonctionnement du SIG et de la planification, le coût de l'instruction des autorisations d'urbanisme étant défalqué des attributions de compensation.

---

## **Finances**

---

### **Créances irrécouvrables : effacement de dettes**

**Le Conseil communautaire prend acte des effacements de dettes suivantes :**

→ **Redevances ordures ménagères – budget annexe Gestion des déchets**

Montant HT : 2 196,70 € HT soit 2 411,98 € TTC

→ **Facturations assainissement - budget Assainissement en Régie**

Montant HT : 328,25 € HT soit 333,78 € TTC

→ **Facturations eau - budget Eau en Régie**

Montant HT : 2 682,89 € HT soit 2 874,75 € TTC

→ **Loyers logements – budget général**

Montant : 2 756,07 €

**Budget Réseau de chaleur : ouverture d'une ligne de Trésorerie**

Il est rappelé que le budget annexe Réseau de chaleur est un budget lié à un service industriel et commercial (SPIC) à autonomie financière depuis le 01/01/2018.

L'arrêt de la chaudière bois pendant près d'une année (Mars 2018 à février 2019) a contraint la Communauté de communes de l'Ernée à recourir au gaz, ce qui a généré un surcoût non négligeable retirant ainsi des marges de manœuvre dont disposait jusqu'à présent ledit budget.

Par ailleurs, cela a obligé la Communauté de communes de l'Ernée à revoir le mode de fonctionnement de son budget en facturant de façon plus régulière la vente d'énergie à la piscine (budget principal), à la Ville d'Ernée et à la Gendarmerie.

Pour autant, le budget connaît actuellement quelques soucis de trésorerie, lesquels devraient se résorber lorsque la consommation de bois sera stabilisée avec une répartition des coûts d'approvisionnement mois par mois.

Une fois les derniers tests réalisés et en fonction du résultat du marché d'approvisionnement, une question se posera potentiellement à propos d'une réactualisation des coûts unitaires, hors révision, les contrats de vente de chaleur se terminant le 30 septembre 2022.

**Considérant la situation actuelle, le Conseil communautaire approuve l'ouverture d'un crédit de trésorerie auprès du Crédit Agricole aux conditions ci-après :**

- Montant : 50 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux variable : Euribor 3 mois moyenné + 0.25% de marge

**Etang neuf de Juvigné : renouvellement du bail de chasse à compter du 01/07/2019**

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de Communes de l'Ernée « loue la chasse » de l'Etang Neuf de Juvigné depuis le 01/11/2003 à l'Association « Chasse Nature Environnement de l'Etang Neuf » avec pour objectif de préserver l'équilibre naturel du milieu et les autres activités du site (pêche, randonnée,...).

Cette location a, depuis sa mise en place, donné satisfaction et permis de faire cohabiter ces activités dans le souci d'une bonne gestion partagée du site.

Il propose donc au Conseil de Communauté de signer un nouveau bail avec l'Association « Chasse Nature Environnement de l'Etang Neuf » avec un tarif fixe sur les 3 années de 15 285 €, prenant effet au 1<sup>er</sup> juillet 2019 (date à laquelle le précédent bail est contractuellement tombé à échéance).

Les deux parties étant d'accord pour reconduire un nouveau bail, **le Conseil communautaire approuve ledit bail à intervenir avec l'association « Chasse Nature Environnement de l'Etang neuf » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.**

## Décisions modificatives budgétaires

**Le Conseil communautaire approuve les décisions modificatives budgétaires suivantes :**

### DM N°5 - BUBGET PRINCIPAL

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article/Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
022/01	Dépenses imprévues	-28 025,00	
6041/01	Etudes (audits mutualisation informatique)	1 080,00	
6042/01	Prestations de services (téléphonie et prest. Assistance CONTY)	17 120,00	
6542/72	Créances éteintes	3 000,00	
6574/90	Subvention de fonctionnement (Conseil de développement)	6 825,00	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### \*Opérations non individualisées

Article/Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
020/01	Dépenses imprévues	-132 334,09	
2051/01	brevets, licences, logiciels ....	4 100,00	
2183/01	matériel de bureau et informatique	35 000,00	
2184/01	Mobilier	30 000,00	
2188/01	autres matériels	36 000,00	
276351/01	Rembt avance par le budget Réseau de chaleur (annulation)		-22 434,09
<b>TOTAL</b>		<b>-27 234,09</b>	<b>-22 434,09</b>

##### \*Opération 69 : MSP d'Ernée

Article/Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
2111/510	Acquisition terrain (frais d'acte)	3 500,00	
2111/chap 041	OO - Acquisition terrain (valeur vénale)	190 000,00	
1326/chap 041	OO - Subvention autre Ets Publics (vente à l'euro symb.)		190 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>193 500,00</b>	<b>190 000,00</b>

##### \*Opération 75 : Travaux de requalification de la ZA du Tetre à Chailland

Article/Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
2111/90	Acquisition terrain (frais d'acte)	1 300,00	
2111/chap 041	OO - Acquisition terrain (valeur vénale)	24 666,00	
13241/chap 041	OO - Subvention communes (vente à l'euro symb.)		24 666,00
<b>TOTAL</b>		<b>25 966,00</b>	<b>24 666,00</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>192 231,91</b>	<b>192 231,91</b>

### DM N°2 - BUDGET ANNEXE GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS

#### SECTION D'EXPLOITATION

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues	-3 000,00	
6542	créances éteintes	3 000,00	
<b>TOTAL SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2031	OO - opérations patrimoniales		7 440,00
2033	OO - opérations patrimoniales		445,12
2313	OO - opérations patrimoniales	32 885,12	
238	OO - opérations patrimoniales		25 000,00
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>32 885,12</b>	<b>32 885,12</b>

**DM N°2 - BUDGET ANNEXE EAU EN REGIE****SECTION D'EXPLOITATION**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
023	Virement à la section d'investissement	-4 892,19	
1021	Dotation (Dette remboursable - ex-SIAEP St Jean Sur Mayenne)	39 365,46	
1687	autres dettes (Dette remboursable - ex-SIAEP St Jean Sur Mayenne)		39 365,46
6811	OO - Dotations aux amortissements	8 351,55	
777	OO - Reprise subventions d'investissement		3 459,36
<b>TOTAL SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>42 824,82</b>	<b>42 824,82</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
139111	OO - Reprise subvention Agence de l'Eau	98743,75	
13913	OO - Reprise subvention Département	-108 600,08	
13914	OO - Reprise subvention Communes	10 208,19	
13918	OO - Reprise subvention Autres	3 107,50	
021	Virement de la section de fonctionnement		-4 892,19
28031	OO - amortissements		28 030,31
2805	OO - amortissements		299,98
28051	OO - amortissements		914,00
28088	OO - amortissements		4 045,01
28121	OO - amortissements		5 624,09
28125	OO - amortissements		1 728,86
18128	OO - amortissements		-629 000,00
281311	OO - amortissements		134 625,31
281351	OO - amortissements		1 387,64
28151	OO - amortissements		789,34
281531	OO - amortissements		421 152,95
28154	OO - amortissements		23 269,78
281561	OO - amortissements		5 921,01
28157	OO - amortissements		850,00
28182	OO - amortissements		7 012,68
28183	OO - amortissements		1 605,79
28184	OO - amortissements		18,90
28188	OO - amortissements		75,90
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 459,36</b>	<b>3 459,36</b>

**DM N°2 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN REGIE****SECTION D'EXPLOITATION**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
6811	OO - Dotations aux amortissements	-3 519,10	
777	OO - Reprise subventions d'investissement		-1 598,25
022	Dépenses imprévues	1 920,85	
<b>TOTAL SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>-1 598,25</b>	<b>-1 598,25</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
139111	OO - Reprise subvention Agence de l'Eau	69 914,93	
139118	OO - Reprise subvention Etat	636,28	
13913	OO - Reprise subvention Département	-84 246,50	
13914	OO - Reprise subvention Communes	4 618,48	
13917	OO - Reprise subvention Communautaires	3 613,25	
13918	OO - Reprise subvention Autres	3 865,31	
020	Dépenses imprévues	-1 920,85	
28031	OO - amortissements		18 134,41
2805	OO - amortissements		103,96
28051	OO - amortissements		83,33
28088	OO - amortissements		86,88
28121	OO - amortissements		581,10
28125	OO - amortissements		819,84
28128	OO - amortissements		-469 351,43
281311	OO - amortissements		129 995,35
281351	OO - amortissements		1 551,74
28138	OO - amortissements		1 347,20
28151	OO - amortissements		33 508,95
281532	OO - amortissements		246 589,44
28154	OO - amortissements		27 037,43
281562	OO - amortissements		177,24
28157	OO - amortissements		463,11
28182	OO - amortissements		2 441,22
28183	OO - amortissements		2 911,13
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-3 519,10</b>	<b>-3 519,10</b>

**DM N°2 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN DSP****SECTION D'EXPLOITATION**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
023	Virement à la section d'investissement	-8 031,86	
6811	OO - Dotations aux amortissements	646,95	
777	OO - Reprise subventions d'investissement		-7 384,91
<b>TOTAL SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>-7 384,91</b>	<b>-7 384,91</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
021	virement de la section d'exploitation		-8 031,86
139111	OO - Reprise subvention Etat	11 131,14	
13913	OO - Reprise subvention Département	-18 516,05	
281311	OO - amortissements		32 235,90
28151	OO - amortissements		494,92
281532	OO - amortissements		-33 000,79
28154	OO - amortissements		660,30
281562	OO - amortissements		256,62
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-7 384,91</b>	<b>-7 384,91</b>

## DM N°2 - BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

### SECTION D'EXPLOITATION

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues	-2 665,91	
023	virement à la section d'investissement	-22 434,09	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,,)	25 000,00	
6615	intérêts sur ligne de Trésorerie	100,00	
<b>TOTAL SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>0,00</b>	

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
021	virement de la section de d'exploitation		-22 434,09
1687	rembt avance au budget principal	-22 434,09	
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-22 434,09</b>	<b>-22 434,09</b>

## Question diverse

### Service Eau et Assainissement – recours au contrat d'apprentissage

La Communauté de communes de l'Ernée a reçu récemment une demande de contrat d'apprentissage dans le cadre d'une préparation au BTS « Métiers de l'Eau ». Compte tenu qu'un poste de technicien de maintenance est toujours vacant faute de candidatures satisfaisantes, la possibilité de former un nouvel agent est une piste à suivre.

Cette personne a donc été reçue en entretien la semaine dernière par le Directeur Général des Services de la Communauté de communes et la responsable du Pôle Eau et Assainissement. Il ressort de cet entretien une véritable motivation et envie d'apprendre.

**De ce fait et sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique, le Conseil communautaire approuve le recours à un contrat d'apprentissage dans le cadre de la préparation au BTS Métiers de l'Eau à compter du 1/09/2019.**

**Il est 22h22, l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance.**

La secrétaire de séance  
Mélania BIDAULT

CR CC5\_2019-07-08



Le Président  
Albert LEBLANC